

# *Echebrune*



Bulletin  
Municipal  
N°2

*2021*





## LE MOT DU MAIRE

Six mois de mandat pour votre nouveau Maire et votre nouveau Conseil Municipal.

Avant de concrétiser nos projets importants dans la durée, tout en y travaillant, nous voulons manifester notre action immédiate par la présence sur le terrain.

Si nous voulons préserver notre cadre de vie et notre patrimoine, c'est en étant au plus près de vous que nous pourrons le faire.

Que peut faire une commune, au quotidien, pour ses administrés, alors que de plus en plus de décisions nous échappent, vers l'intercommunalité, le département, l'État ?

Nos moyens sont faibles : 350 000 €.

La première des choses, c'est de résoudre les problèmes « de terrain » que vous rencontrez. D'écouter vos demandes et/ou vos doléances sur des points très concrets ; les premiers d'entre eux, la voirie et l'entretien de la commune. De le faire avec bienveillance mais aussi équité pour trouver les solutions les plus satisfaisantes possibles.

Plusieurs situations se sont déjà produites et nous avons trouvé un bon accueil auprès de nos interlocuteurs.

C'est ainsi que les problèmes doivent se résoudre, dans l'écoute et le respect.

Nous sommes élus pour cela, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous trouverez dans ce bulletin ce que nous avons fait au jour le jour et les démarches entreprises pour faire avancer nos projets principaux. toujours dans le respect de nos moyens financiers.

En ce début d'année, gardons à l'esprit que certains d'entre nous vivent une période difficile.

Si jusqu'à ce jour nous avons été en grande majorité préservés sur les plans professionnels, sanitaires et sociaux, restons vigilants.

Pour prendre soin de nos familles et de nos voisins, prenons soin de nous-mêmes.

La solidarité fait passer les caps difficiles.

*Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter, à toutes et à tous,  
ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

*A toutes et à tous une très  
bonne année 2021*

**Christian Lavalette**

*En ces temps d'épidémie, la cérémonie des vœux est bien sûr et hélas annulée.*



# I Conteneurs

L'une de nos actions prioritaires porte sur la nécessité de cacher les conteneurs à déchets ménagers les plus importants et les plus visibles.

Pour entourer les plateformes, nous étudions des dispositifs adaptés à chaque site, tenant compte de l'esthétique et surtout de l'accessibilité et de la sécurité pour le dépôt et le ramassage.



Parmi nos 15 sites, ceux de la place d'Echebrune et de la Mairie resteront inchangés. Les deux conteneurs situés à Figers nord, rue des Prats, seront déplacés sur le site existant au centre du village. Les sites à aménager en priorité sont :

Figers centre, Figers Route Départementale (avec un léger déplacement), Echebrune rue des Tilleuls (également avec un léger déplacement), Meussac place de l'ancienne Salle des Fêtes, Le Puy Haut, Rouchave et Usson rue du Maquignon.

Les autres sites seront simplement sécurisés de manière appropriée :

Figers sud rue des Prats, Figers est (rue du Pérat), Echebrune Route Départementale, Meussac rue de la Cigogne, Usson rue de la Fontaine, Les Allées.

Les installations seront chiffrées début 2021. Ensuite, il faudra chercher des subventions et fixer un calendrier en fonction des priorités.

# I Défense extérieure contre l'incendie : projet de schéma communal

Une nouvelle réglementation impose des réserves d'eau à des emplacements stratégiques suivant des critères stricts. Nous sommes tenus de réaliser un schéma communal permettant de couvrir l'ensemble des habitations de la commune, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ce document peut se faire en coopération avec les distillateurs et les viticulteurs stockant de l'alcool mais il leur appartient de se doter d'une défense spécifique non financée par la commune.

Le Conseil Municipal a fait une première analyse de la situation pour définir les sites à équiper en priorité. Il s'agit de Figers, secteur rue du Pérat, le Puy Haut, Echebrune bas, Echebrune Chante Alouette, Meussac (maisons isolées direction Usson), Rouchave (extrémité du village direction Echebrune) puis les écarts.

La défense se fera soit de façon autonome par des bâches (Figers, Meussac, Rouchave), soit en lien avec la défense existante ou en cours de création de distillateurs (Le Puy Haut, Echebrune).

Il convient maintenant de chiffrer les bâches, de négocier l'achat des terrains où elles seront installées, de conclure des conventions avec les distillateurs. Sous réserve de l'agrément des dispositifs par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, un calendrier sera fixé. Viendra ensuite le temps des demandes de subventions, qui devraient couvrir 70% de la dépense. L'ensemble du schéma devrait se réaliser sur les cinq années qui viennent.



# L'église

## Réaménagement du parvis

Suite à la visite de l'architecte des Bâtiments de France, le projet d'aménagement des alentours de l'église a été revu avec l'architecte, M<sup>elle</sup> Niguès, de Niort.

Une réfection du parvis s'impose en priorité, ainsi que la sécurisation du mur de l'ancien cimetière. Ces travaux se chiffrent à 79 000 euros.

Certaines options ont été mises en attente par le biais de tranches conditionnelles, c'est-à-dire qu'on examinera, le temps venu, sans engagement au début de l'opération, s'il convient ou non de les réaliser. Un tel projet ne pourra se réaliser sans subventions ; des recherches de subventions sont déjà engagées avec des retours informels positifs.



## Remaniage de la toiture

Suite à la visite sur place le 27 juillet de M. Lalanne, Conservateur Régional Adjoint, il est constaté qu'il est urgent de procéder au remaniage de la couverture et au nettoyage des gouttières pour éviter les fuites importantes dans l'église. Dans l'attente d'une subvention, les travaux ont été chiffrés à 3 100€

# L'atelier municipal

C'est peu de dire que les conditions de travail dans l'ancien temple sont... limites : installation électrique déficiente, absence de chauffage et de sanitaires. Après avoir nettoyé l'environnement immédiat, des travaux minima vont être réalisés et quelques équipements ont été ou vont être achetés.

La vocation future du temple n'étant pas d'héberger l'atelier, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une construction neuve, sur l'emplacement de l'ancienne Salle des Fêtes à Echebrune. Un architecte a été missionné pour présenter un projet qui devra être compatible avec la proximité de l'église. Là encore, ce projet ne se fera pas sans subventions. Les démarches ont été entreprises.





# Informations diverses

## **Contrat de fourniture de gaz de la salle des fêtes et de la cantine scolaire**

Le chauffage de la Salle des Fêtes et de la cantine scolaire est assuré par du gaz en citerne. Nous avons constaté que les modalités d'approvisionnement étaient anormales et les coûts trop élevés. Après négociations, nous avons décidé de changer de fournisseur. Le nouveau propose un tarif trois fois inférieur à l'actuel ! De ce fait, la facture annuelle qui était d'environ 10 000 € passera à 3 500 € ! Une belle économie.

## **Maisons locatives à Figers**

Quelques malfaçons subsistent et nous rencontrons des difficultés auprès des artisans concernés pour y remédier.

Nous craignons d'être obligés de les poursuivre devant le Tribunal pour obtenir satisfaction.

Néanmoins l'aménagement se poursuit par des installations de cabanes de jardin et la mise en place des clôtures. La pelouse sera semée au printemps prochain.



## **Acquisition d'un défibrillateur.**

Les établissements recevant du public ont l'obligation de s'équiper d'un défibrillateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Conseil Municipal a fixé son choix sur l'entreprise D+ Services, la moins onéreuse, pour un montant de 1840 € TTC, avec, à priori, une subvention de 50% de la fondation CNP Assurances. S'ajoutera l'installation électrique pour un montant de 590 €.

L'appareil sera installé à proximité de la salle des fêtes.

## **Panneau publicitaire à Echebrune.**

Le panneau publicitaire sur la Route Départementale à Echebrune sera déplacé en janvier pour améliorer la visibilité du carrefour avec la rue des Tilleuls.

## **Secrétariat de la Mairie**

Cathia Seguin-Gallot a souhaité diminuer son temps de travail de 35 à 30 heures par semaine. Il a été décidé en conséquence de créer un poste d'adjoint administratif de 5 heures qui sera occupé par Sandrine Beyney, déjà agent au SIVOM Biron-Echebrune pour 10 heures hebdomadaires.

À compter du 2 janvier 2021, la Mairie sera ouverte le mercredi de 9 à 12 heures, en plus du mardi et du vendredi.





## Taille des arbres

De nombreux arbres n'ont pas été taillés depuis plusieurs années. Il est décidé d'accepter le devis de l'Établissement Service d'Aide par le Travail de Gémozac pour un montant de 2 656 € pour 25 arbres.



## L'Armistice du 11 novembre

Pour la première commémoration de ce mandat, six personnes seulement étaient autorisées à être au Monument aux Morts, rénové quelques semaines plus tôt et avec un drapeau tricolore.



## La fibre

Selon les dernières informations, la commune devrait être équipée de la fibre fin 2022.

## Travaux d'hiver

Aidé d'un intérimaire, notre cantonnier a traité 15 tonnes d'enrobé pour boucher les trous de la voirie communale.

Coût de l'opération : 1400 €.



## Écoles

Malgré la situation sanitaire difficile, la rentrée scolaire puis le premier trimestre se sont déroulés sans problème pour les 39 élèves du Regroupement Pédagogique Biron-Echebrune.

Les effectifs sont stables et répartis comme suit :

Biron : 6 en grande section maternelle, 5 en Cours Préparatoire, 8 en Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> année.

Echebrune : 5 en Cours Élémentaire 2<sup>ème</sup> année, 9 en Cours Moyen 1<sup>ère</sup> année, 6 en Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année.

L'origine des élèves : Echebrune 24, Biron 12, Chadenac 2, Coulonges 1.

Chaque année, l'enjeu est le maintien voire l'augmentation des effectifs dans une démographie scolaire difficile en Haute Saintonge (moins d'élèves cette année). C'est la raison pour laquelle il est important que les jeunes habitant Biron et Echebrune y soient scolarisés. Il peut certes y avoir des raisons contraires mais il nous appartient à nous élus d'être convainçants sur la qualité de l'enseignement et des équipements.



Conseil d'école par internet



# Communication

La commune doit se doter des moyens de communication modernes. Un site internet sera mis en place au premier trimestre 2021.

Nous souhaitons ré-utiliser le logo qui avait été choisi il y a quelques années suite à un concours.

Désormais, il figurera sur nos lettres, cartes et enveloppes et tous les autres supports de communication que nous pourrions utiliser.

Nous rappelons que nous souhaitons diffuser largement et rapidement les informations municipales ; communiquez-nous votre adresse courriel, comme certains, pas encore très nombreux, l'ont fait.

# Illuminations de Noël

Pendant quelques années, la commune n'était pas illuminée. Tout en reconnaissant qu'il n'est pas facile de satisfaire tous les villages et le coût que cela entraîne, il a été décidé de faire quelque chose tout en étant modeste et peu coûteux ; d'où l'acquisition pour 740 € d'un panneau lumineux installé sur la façade de la Mairie.



# Voirie - Travaux 2020

## Réfection d'un chemin communal

À la demande de l'Association Foncière, la commune a procédé à la réfection du chemin « Chail de Malabry », pour un montant de 36 000 € TTC.

Cette opération a été possible car, du fait des circonstances exceptionnelles (élections municipales et crise sanitaire), très peu d'investissements ont été réalisés cette année. Compte tenu de cet effort et des projets que la commune aura en propre, une aide éventuelle sur les chemins ruraux sera nécessairement plus modeste en 2021.



**Autres travaux ponctuels :** Rue du Petit Bois (Meussac) et rue des Prats (Figers) pour 5 200 €.

# Projets 2021

Outre les grands projets décrits ci-dessus, le Conseil Municipal devra s'interroger sur l'opportunité de certaines opérations, notamment la réfection des lettres du Monument aux Morts et la réfection du mur sud du cimetière ; des devis ont déjà été présentés.

## Projets de Voirie (2021 et années suivantes)

La Commission de la Voirie, suivie par le Conseil Municipal, a fixé l'ordre de priorité suivant pour la réfection de la voirie communale.

- Rue de la Cigogne, Meussac
- Rue de la Fond Blanche, Rouchave
- Rue de la Prairie, Echebrune
- Rue de la Rente, Figers
- Route de Rouchave à Chasseuil
- Rue du Perat, Figers
- Rue du Maquignon, Usson
- Rue du Calvaire, Echebrune

Les chiffrages à venir permettront de fixer un calendrier de réalisation.



## Chaîne d'entraide

Nous avons recensé d'office les personnes âgées de plus de 80 ans ainsi que les personnes vivant seules dans la commune. Nous avons constaté qu'elles étaient entourées pour la plupart. Nous faisons en sorte que chaque conseiller dans son village veille sur les personnes dans son secteur, qu'il prenne des nouvelles et signale des problèmes ou demandes éventuels.

Une chaîne d'entraide se constitue pour soutenir et intervenir si nécessaire.

N'hésitez pas à signaler à la Mairie des cas qui auraient pu nous échapper. Merci !



## Notre cadre de vie

La commune d'Echebrune est très étendue et diversifiée. Les villages et hameaux sont espacés, chacun avec son ambiance particulière. Nos sites historiques témoignent d'un passé riche, quelque peu tourmenté ; il y a des recherches intéressantes à faire.

Ce cadre de vie nous concerne tous, il faut le faire connaître, le protéger et le valoriser.

Une Marche du Patrimoine a eu lieu le 19 septembre. Une activité à refaire quand les rassemblements seront autorisés de nouveau. Il s'agira de découvrir différents endroits de la commune, et leurs habitants ; informer et évoquer des souvenirs ; échanger des idées et suggestions sur les lieux et leur aménagement ; et surtout passer un moment convivial ensemble.

Nous informerons le groupe déjà constitué et d'autres marcheurs de notre connaissance. Venez nous rejoindre. Contactez-nous par e-mail à la Mairie.

Un effort de fleurissement, commencé cette année devant l'église, sera lancé en 2021, ainsi que le nettoyage de certains sites et des aménagements éventuels (abords de l'église et du temple, place au centre de Meussac, fontaine des Prats). Vos idées et suggestions seront appréciées, ainsi que votre aide. Nous pouvons faire déplacer des timbres et autres bacs pour des plantations. Si vous en avez à proposer, merci d'avance ! Y a-t-il un coin à valoriser devant chez vous ? Nous pourrions participer en fournissant terreau et plantes, ou donner un coup de main. Pour le plaisir de tous !

*Merci, et à l'année prochaine !*



# Marche du Patrimoine

## Samedi 19 septembre 2020

Une vingtaine de personnes ont participé à la marche. D'autres étaient intéressées mais n'étaient pas disponibles ce jour-là. C'était l'époque des vendanges mais nous avons maintenu la date pour marquer les Journées du Patrimoine. L'itinéraire était basé sur le Circuit de Meussac (8 kilomètres) avec des haltes pour visiter certains sites de la commune.

Départ à 14h30 du parvis de l'église en direction du Puy Haut par le GR360. Il faisait chaud mais la marche était agréable, le nouveau chemin blanc passant à Malabry était apprécié.



Halte à l'ombre de l'ancien Temple dans le petit jardin carré ; impression de paix et de fraîcheur malgré la plateforme poubelles à proximité ! Échange d'informations sur l'histoire et l'aspect extérieur du bâtiment. Son utilisation actuelle (atelier technique, garage d'engins, stockage de matériel divers) dénature ce bâtiment dont ce n'est pas la vocation.

Le groupe procède vers le centre de Meussac. Halte sur la place. On remarque le sol très dégradé et le manque d'entretien des façades. Visite de l'ancienne Salle des Fêtes. On s'accorde sur l'inaccessibilité du bâtiment, non conforme aux normes actuelles.

On évoque de bons moments passés à danser ou en cours de gymnastique. On trouve la salle lumineuse, bien rangée et saine, le plancher en bois en assez bon état. Un lieu de stockage correct mais qui semble inutilisable pour autre chose.

Retour à l'église par la campagne au nord. Les participants semblaient apprécier cette sortie et nous ont remerciés.



# École de Biron et d'Echebrune



En septembre, l'équipe éducative fut ravie de retrouver les enfants pour cette rentrée des classes particulière sous le signe du COVID et des multiples contraintes liées à l'application du protocole sanitaire. C'est avec plaisir que l'école de Biron accueille une nouvelle Auxiliaire de Vie Scolaire : Margaux Trichet et une nouvelle jeune femme en service civique : Alexandra JUMEAU.

Le fil rouge de cette année est le projet cirque qui, nous l'espérons, aboutira cette année sur un spectacle le 25 juin 2021. Notre première journée cirque a eu lieu à la salle des fêtes de Biron lundi 23 novembre. De nombreuses activités visant à découvrir les grandes familles du cirque ont été proposées aux enfants par Édouard. Ce fut une belle journée !



Pour ce début d'année scolaire, la classe a également fait une première sortie avec l'école d'Echebrune le mardi 13 octobre à Vitrezay afin de découvrir les œuvres du sentier des arts.

Nous accueillons de nouveau cette année une intervenante en chant choral de l'école des Arts de Saint Germain de Lusignan, Lucie, tous les 15 jours. Les enfants ont commencé à apprendre des chants de Noël pour notre spectacle vidéo, le traditionnel spectacle de Noël ne pouvant malheureusement pas avoir lieu à la salle des fêtes cette année.

Enfin, nous avons également participé à une opération solidaire : la collecte de denrées alimentaires pour la banque alimentaire de Charente-Maritime.







L'Association de parents d'élèves est une association indépendante et à but non Lucratif (loi 1901). Elle a pour but non seulement de créer un lien entre les maîtresses et les parents en dehors des « obligations scolaires » mais aussi de dynamiser l'école grâce à des événements extra-scolaires pour nos enfants, la bourse à l'enfance, la fête de Noël ou bien la kermesse de l'école qui clôture l'année scolaire de nos enfants.

L'argent récolté lors des manifestations et actions proposées sert en priorité à diminuer le coût de chaque sortie scolaire, activité ou projet proposés par les enseignantes ou à équiper les classes.

Grâce à nos actions, nous avons pu financer le projet cirque initié par les enseignantes du RPI à hauteur de 5420 €.

Malgré une rentrée très particulière l'APE Biron-Echebrune reste mobilisée cette année ! L'association de parents d'élèves tentera de proposer cette année encore plusieurs actions, dont :

- une vente de photographies scolaires
- deux ventes de madeleines Bijou
- une vente de chocolats
- une vente de sapins de Noël
- l'organisation de la kermesse le vendredi 25 juin sous réserve que la situation sanitaire le permette.





# *Echebrune* *2021*



## Mairie

15, rue de la Mairie  
17800 ECHEBRUNE

☎ **05 46 96 37 88**

*mairie@echebrune17.fr*

### **Horaires d'ouverture :**

Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

Le mercredi de 9h à 12h

Le vendredi de 14h à 18h